

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour solliciter de votre part le renouvellement de diverses autorisations et délégations de compétence en matière de réduction de capital social.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 14 juin 2016 a précédemment accordé au Conseil d'Administration ces autorisations et délégations de pouvoir.

Le Conseil d'Administration n'ayant pas mis en œuvre cette autorisation, laquelle vient à expiration, il vous est proposé de la renouveler pour une même durée de dix-huit (18) mois, s'agissant de l'autorisation d'annulations d'actions propres.

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat et dans une limite de 10% par période de 24 mois. Cette dernière limite s'appliquera à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet de :

- Procéder à l'annulation des actions et à la, ou aux, réduction(s) de capital en résultant ;
- En arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- Imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes ; et
- Procéder à la modification corrélative des Statuts et généralement faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Nous vous demandons de donner cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois.

Nous espérons que les propositions formulées par le Conseil emporteront votre approbation.

Le Président du Conseil